

La Feuïlle



Condé-Sainte-Libiaire de CONDÉ-SAINTÉ-LIBIAIRE octobre 2023 N° 124

Le mot du maire

C'est avec beaucoup de fierté et de joie que nous avons finalisé les deux projets importants pour notre commune.

La nouvelle école Thomas Pesquet est ouverte et fonctionnelle ; et notre cloche a été fondue et sera installée dans les prochaines semaines.

Tous les détails dans nos pages intérieures.

En parallèle de ses gros projets, nous n'oublions pas, bien sûr l'entretien de la commune et les travaux réguliers : rebouchage des nids de poules, entretien des regards...

En ces temps où l'actualité internationale et les bouleversements climatiques nous préoccupent, nous vous proposons une petite parenthèse de détente en famille avec nos journées Halloween et la fête de beaujolais nouveau.

On vous y attend !



Votre maire



La Maison
HANTÉE
de Condé-Sainte-Libiaire

31 Octobre
1 et 2 Novembre

Pour petits et grands....
si vous osez!

sur place la buvette des sorcières
de 15h à 19h Entrée gratuite Espace Pompidou





Inauguration école Thomas Pesquet

La nouvelle école élémentaire a été inaugurée le 9 septembre en présence de Madame Patricia LEMOINE, Députée et de Madame Anne CHAIN-LARCHER, Sénatrice.

Une capsule temporelle a été déposée, elle contient les dessins des enfants, le discours de M. Le Maire et la médaille de l'assemblée nationale. Gageons qu'une telle trouvaille interpellera les générations futures qui la découvriront !!



Des nouvelles de notre cloche

Une quarantaine de personnes ont fait le voyage jusqu'à Villedieu-les-Poêles pour assister à la naissance de notre cloche. Moment émouvant lorsque le démoulage révèle, gravé dans le bronze, le nom de notre commune, son emblème et le nom de ses parrains et marraines. Vous pourrez prochainement voir toutes les photos et les vidéos de cet évènement rare, la cloche durera 250 ans...

La cloche a encore besoin de finition et arrivera à Condé à la fin du mois, elle recevra son baptême le 4 novembre à l'église Saint Martin Sainte-libiaire.

Sur le plan du financement, nous y sommes presque : les dons et les bénéfices de la brocante s'élèvent à environ 12 000 euros, le conseil général nous octroie une subvention de 9 000 euros et une habitante nous a légué la somme de 4 000 euros.

Nous sommes encore en attente de versement de promesse de dons.

Voici en avant première, la photo de la cloche à peine décrochée !

Rencontres de « Condé »

Nous avons été invités à la première rencontre de toutes les villes de France s'appelant Condé à Condé-sur-Marne. Un accueil chaleureux et convivial nous a été réservé. Visite des caves de champagne de Castellane à Epernay, visite du patrimoine riche de la commune, visite de l'exposition réalisée pour l'occasion et dîner ont été au programme de la journée.

Les conseillers municipaux Anne FONTENEAU, Jean-Marc FROMONT et le Maire Fabrice MARCILLY remercient vivement le Maire de Condé-sur-Marne Romain SINNER et le Président de l'association de l'histoire et du patrimoine de Condé-sur-Marne Bruno BARRAULT pour leur accueil incroyable.

CONDÉ-STE-LIBIAIRE

CONDÉ-SUR-SARTHE

RENCONTRE

Dimanche 1^{er} Octobre 2023

Salle des fêtes 10h à 18h

CONDÉ-SUR-MARNE

CONDÉ-EN-BRIE

CONDÉ-SUR-MARNE

A Condé en septembre



Une visite à Parrot World

Nos aînés ont passé une bonne journée à Parrot World, ce parc à Crécy-La-Chapelle, où un passionné a installé une réserve pour les perroquets et autres animaux exotiques.

Après la visite du parc, un repas était proposé, dans une belle ambiance. Promis, l'an prochain on organise une autre sortie !!



Une belle brocante

Condé a été réveillé très tôt pour installer cette brocante, mais le soleil était au rendez-vous. Le but de cette journée était de faire de bonnes affaires pour certains, pour d'autres de vider ses placards, mais pour beaucoup, c'était l'occasion de se retrouver entre amis et voisins. Des food trucks ont servi des burgers et des pizzas....et aucun déchet n'a été abandonné sur la voie publique à la fin de la journée.

Tous les bénéfices de cette journée seront entièrement reversés pour financer notre cloche.

Bravo à tous pour cette belle journée de fête !



AGENDA

SOIREE DANSANTE ET CONVIVIALE
CONDE STE LIBIAIRE
SALLE G. POMPIDOU

DE 20H00 A 00H00
AVEC LE GROUPE
BROTHERS N SISTA

BEAUJOLAIS
NOUVEAU
2023

18
NOV.

Assiette de charcuterie et fromage
Beaujolais à discrétion
eau
part de tarte
café

10€ adultes
5€ enfants
(12 ans inclus)

Inscription sur le coupon réponse disponible sur www.csl77450.fr ou en mairie avant le 10 novembre

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

Ouvertures de la mairie :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et le mercredi de 14 h à 17 h

Et jusqu'à 19h les premier et 3ème
mercredi du mois.

Tél : 01 60 04 31 94

contact.conde@csl77450.fr

Site : www.csl77450.fr

Ville de
Conde Sainte Libiaire



En cas d'urgence :
06 27 83 45 33

Suivez-nous sur ILLIWAP

Directeur de la publication :
Fabrice Marcilly,
Rédaction : N. Aretz, C. Fernandez, S.
Sommier, J.-M. Fromont, P. Paquet.

Toutes les dates à venir :

31/10 au 02/11 : Halloween

04/11 : baptême de la cloche

18/11 : Le Beaujolais nouveau

02/12 : spectacle de Noël pour les enfants

10/12 : marché de Noël

La fibre

Il y a quelques mois, nous faisons une enquête sur la qualité des services de la fibre afin, de faire remonter les informations aux responsables. De très nombreux condéens se plaignaient de dysfonctionnements ou non-fonctionnements.

Il s'avère que nous n'avons pas pu trouver un interlocuteur compétent sur le sujet, et il semble que le problème soit national.

Nous sommes conscients des tracas que peuvent engendrer les pannes d'internet répétitives ou interminables, les opérateurs se remettent la faute les uns sur les autres, ce sont des sous-traitants qui exécutent les travaux plus ou moins sérieusement, et nous sommes tous victimes de ce chaos.

En cas de problème lié à la fibre, il est inutile de contacter la mairie qui n'a pas de compétence dans ce domaine.

Sachez tout de même que votre opérateur est tenu de vous rembourser la somme

correspondant à la période pendant laquelle vous n'avez pas eu accès aux services ainsi qu'un dédommagement dont le montant peut être prévu par le contrat.
(art 1231-1 du code civil.).

